

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 18 décembre 2023 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 4 décembre 2023 à 20 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Yves Arcouette
Siège #2 - Johanne Joannette
Siège #3 - Raymond Bisailon
Siège #4 - Annie Gagnon
Siège #5 - Bruno Lavallée
Siège #6 - Pierrette Lajoie

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2023-12-441

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 décembre 2023, avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

5.5 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires.

9.2 Résolution pour modifier la résolution 2023-02-082 relative au financement des travaux de pavage, exercice 2023.

10.4 Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par BFL Canada, risques et assurances Inc.

10.5 Avis de motion et présentation du règlement 017-2023 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2023.

4 - CORRESPONDANCE

4.1 - Demande du Club Lions d'Acton Vale - Guignolée 2023.

4.2 - Résolution pour autoriser le paiement d'un droit de passage.

4.3 - Invitation au 11e gala Agristars de la Fédération de l'UPA.

4.4 - Dépôt d'une lettre de remerciement.

4.5 - Demande déposée par madame Nathalie Berthiaume de la rue Morgan.

4.6 - Demande de la Fabrique St-André - Projet "Allume ta lumière".

5 - CONSEIL

5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

5.2 - Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications de PG Solutions.

5.3 - Résolution pour modifier la résolution 2022-12-509 - Offre de services soumise par ited.

5.4 - Résolution pour modifier la résolution 2022-12-511 - Offre de services soumise par ited.

5.5 - Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires

6 - RAPPORTS MENSUELS

6.1 - Dépôt du rapport du service incendie.

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

9 - TRÉSORERIE

9.1 - Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer

9.2 - Résolution pour modifier la résolution 2023-02-082 relative au financement des travaux de pavage, exercice 2023.

10 - GREFFE MUNICIPAL

10.1 - Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal.

10.2 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par Beneva.

10.3 - Adoption du règlement 016-2023 constituant le Comité Consultatif d'Urbanisme.

10.4 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par BFL Canada, risques et assurances Inc.

10.5 - Avis de motion et présentation du règlement 017-2023 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

11 - RESSOURCES HUMAINES

11.1 - Rapport d'embauche de la directrice générale.

11.2 - Résolution pour autoriser la signature d'une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le Syndicat canadien de la fonction publique - Section locale 1862.

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

13.1 - Résolution pour autoriser l'adhésion au programme Biblio-Jeux.

14 - TRAVAUX PUBLICS

15 - LOISIRS

15.1 - Résolution pour autoriser une dépense et désigner les signataires du protocole d'entente à intervenir avec le Show de la Rentrée Desjardins d'Acton, Édition 2024.

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

17 - INCENDIE

17.1 - Résolution pour autoriser le renouvellement de l'entente de service pour l'application SURVI-Mobile (CAUCA) et désigner la signataire.

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

18.1 - Résolution relative à une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003 (1565, rue St-Amour).

19 - VARIA

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2023-12-442

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2023.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 novembre 2023 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2023, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4 - CORRESPONDANCE

2023-12-443

4.1 - Demande du Club Lions d'Acton Vale - Guignolée 2023.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville autorise une dépense d'un montant de 500 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, au Club Lions d'Acton Vale comme contribution à la Guignolée 2023;

De mettre à la disposition du Club les camionnettes (pick-up) de la Ville disponibles, sans conducteur, pour la collecte du 10 décembre 2023, dans le cadre de la Guignolée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-12-444

4.2 - Résolution pour autoriser le paiement d'un droit de passage.

Attendu que le 3 décembre 2018, le Conseil a adopté la résolution 2018-12-420, relativement à une entente à intervenir avec monsieur Jean-Marc Coutu et mesdames Ginette Fournier et Audrey Coutu, pour un droit de passage sur le lot 2 328 611, assiette du sentier pédestre;

Attendu qu'il est inscrit dans ladite entente, que le présent droit de passage est consenti en considération de la somme de mille dollars (1 000 \$), payable annuellement par la Ville;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu:

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 000 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-50-521 à monsieur Jean-Marc Coutu et mesdames Ginette Fournier et Audrey Coutu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.3 - Invitation au 11e gala Agristars de la Fédération de l'UPA.

La Fédération de l'UPA organise son neuvième gala des Agristars qui vise à souligner les bons coups des producteurs agricoles et les membres du conseil de la Ville d'Acton Vale sont invités au souper du Gala qui aura lieu le lundi 8 avril 2023 au théâtre Manuvie du Quartier Dix30 à Brossard.

Le conseil en prend acte.

4.4 - Dépôt d'une lettre de remerciement.

Dépôt d'une lettre de remerciement de la Chambre de commerce de la région d'Acton.

Le conseil en prend acte.

2023-12-445

4.5 - Demande déposée par madame Nathalie Berthiaume de la rue Morgan.

Attendu que madame Nathalie Berthiaume dépose, au nom des citoyens de la rue Morgan, une demande d'installer un dos d'âne et un panneau électrique de 30 km/h sur la rue Morgan, entre les rues Cushing et de la Mine;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale n'entend pas faire l'installation d'un panneau électrique 30 km/h ni de dos d'âne, puisque ces derniers sont installés dans des endroits stratégiques, tels qu'aux abords des écoles;

Qu'une demande de présence policière à cet endroit sera faite à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-12-446

4.6 - Demande de la Fabrique St-André - Projet "Allume ta lumière".

Attendu que la Fabrique St-André soumet une demande à la Ville pour l'achat d'une lumière dans le cadre du projet « Allume ta lumière »;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville autorise une dépense d'un montant de 500 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à la Fabrique de la paroisse Saint-André d'Acton dans le cadre du projet « Allume ta lumière ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5 - CONSEIL

5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

Aucune dépense prévue.

2023-12-447

5.2 - Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications de PG Solutions.

Attendu la réception de six (6) factures, portant les numéros CESA54160, CESA54309, CESA56038, CESA55183, CESA54248 et CESA55808, émises par PG Solutions pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications du 01 janvier au 31 décembre 2024;

Attendu que PG Solutions est le seul fournisseur pour ce logiciel;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'accepter, telles que soumises par PG Solutions, les offres de renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications liées à l'usage des logiciels d'application pour l'exercice financier 2024;

D'autoriser une dépense d'un montant de 99 789 \$, plus les taxes applicables, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-xxx-00-414, pour les factures portant les numéros CESA54160, CESA54309, CESA56038, CESA55183, CESA54248 et CESA55808 émises à cet effet par PG Solutions

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-12-448

5.3 - Résolution pour modifier la résolution 2022-12-509 - Offre de services soumise par ited.

Attendu que la résolution 2022-12-509 autorisait l'offre de service de ited pour le support informatique "Service géré VIP" pour une période d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2023;

Attendu que la durée de l'entente initiale était de 36 mois;

Attendu qu'il y a lieu d'accepter l'entente soumise par ited en décembre 2022 et d'autoriser les paiements mensuels des 24 mois restants;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 980 \$ plus taxes, mensuellement, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-xxx-xx-414 à ited pour le support informatique « Service géré VIP », et ce, jusqu'au 31 décembre 2025;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-12-449

5.4 - Résolution pour modifier la résolution 2022-12-511 - Offre de services soumise par ited.

Attendu que la résolution 2022-12-511 autorisait l'offre de service de ited pour les logiciels gérés MSO Device -Essentiel et MSO Cloud – ITaaS, ainsi que pour la mise en place de OnBoardings / Setup-Cleanup pour la sécurité, jusqu'au 31 décembre 2023;

Attendu que la durée de l'entente initiale était de 36 mois;

Attendu qu'il y a lieu d'accepter l'entente soumise par ited en décembre 2022 et d'autoriser les paiements mensuels des 24 mois restants;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 265 \$ plus taxes, mensuellement, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-xxx-xx-414 à ited pour les logiciels gérés MSO Device -Essentiel et MSO Cloud – ITaaS, ainsi que pour la mise en place de OnBoardings / Setup-Cleanup pour la sécurité, et ce, jusqu'au 31 décembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.5 - Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les élus municipaux suivants déposent respectivement leur déclaration des intérêts pécuniaires : Monsieur Éric Charbonneau, maire, Mesdames Annie Gagnon, Johanne Joannette et Pierrette Lajoie, conseillères, Messieurs Yves Arcouette, Raymond Bisailon et Bruno Lavallée, conseillers.

Le conseil prend acte.

6 - RAPPORTS MENSUELS

6.1 - Dépôt du rapport du service incendie.

Le conseil prend acte.

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

- 7.1 Greffe municipal et Cour municipale
- 7.2 Services culturels et sportifs
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Direction générale
- 7.5 Bibliothèque municipale
- 7.6 Urbanisme
- 7.7 Trésorerie
- 7.8 Incendie
- 7.9 Traitement de l'eau et épuration des eaux
- 7.10 Ressources humaines

Le conseil prend acte.

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

9 - TRÉSORERIE

2023-12-450

9.1 - Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par l conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
<ul style="list-style-type: none">• Liste des chèques émis et des paiements directs du 01-11-2023 au 29-11-2023	45 332.69 \$
<ul style="list-style-type: none">• Paiements par AccèsD du 01-11-2023 au 30-11-2023	182 043.03 \$
<ul style="list-style-type: none">• Salaires, REER pour le mois de novembre 2023	151 266.69 \$
<ul style="list-style-type: none">• Remboursement par carte de crédit -Loisirs du 01-11-2023 au 30-11-2023	86.00 \$
Liste des comptes à payer :	
<ul style="list-style-type: none">• Pour le mois de novembre 2023	269 614.45 \$
Grand Total	648 342.86 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-12-451

9.2 - Résolution pour modifier la résolution 2023-02-082 relative au financement des travaux de pavage, exercice 2023.

Attend qu'il y a lieu de modifier la résolution 2023-02-082 relative au financement des travaux de pavage, exercice 2023;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu:

De modifier la résolution 2023-02-082 pour y lire :

De financer cette dépense comme suit:

80 373.50 \$ financé par le fonds général;

76 161.45 \$ financé par les surplus affectés;

113 162.37 \$ financé par le fonds de carrières et sablières;

12 686.68 \$ financé par les surplus libres;

64 163.50 \$ financé par la TECQ 2019-2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10 - GREFFE MUNICIPAL

2023-12-452

10.1 - Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal.

Attendu que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal doit être établi par résolution avant le début de chaque année

Attendu que l'article 320 de cette même loi prévoit que le greffier doit donner avis public du contenu du calendrier;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024 comme suit :

Lundi 15 janvier 2024, à 20 h.

Mardi 02 juillet 2024, à 20 h.

Lundi 05 février 2024, à 20 h.

Lundi 05 août 2024, à 20 h.

Lundi 19 février 2024, à 20 h.

Lundi 19 août 2024, à 20 h.

Lundi 04 mars 2024, à 20 h.

Mardi 03 septembre 2024, à 20 h.

Lundi 18 mars 2024, à 20 h.

Lundi 16 septembre 2024, à 20 h.

Mardi 02 avril 2024, à 20 h.	Lundi 07 octobre 2024, à 20 h.
Lundi 15 avril 2024, à 20 h.	Lundi 21 octobre 2024, à 20 h.
Lundi 06 mai 2024, à 20 h.	Lundi 04 novembre 2024, à 20 h.
Mardi 21 mai 2024, à 20 h.	Lundi 18 novembre 2024, à 20 h.
Lundi 03 juin 2024, à 20 h.	Lundi 02 décembre 2024, à 20 h.
Lundi 17 juin 2024, à 20 h.	Lundi 16 décembre 2024, à 19h (budget)
	Lundi 16 décembre 2024, à 20h.

D'autoriser, comme prévu à la loi, la publication du calendrier dans le Journal La Pensée d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-12-453

10.2 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par Beneva.

Attendu que Beneva a transmis pour fins de paiement une facture émise pour l'assurance des biens pour la période du 1^{er} décembre 2023 au 1^{er} décembre 2024;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 101 626.15 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-xxx-xx-420 à Beneva pour le paiement de la facture portant le numéro 150 2000 1429 9428, émise le 23 novembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-12-454

10.3 - Adoption du règlement 016-2023 constituant le Comité Consultatif d'Urbanisme.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 20 novembre 2023, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

« Règlement numéro 016-2023 constituant le Comité Consultatif d'Urbanisme »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-12-455

10.4 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par BFL Canada, risques et assurances Inc.

Attendu que BFL Canada risques et assurances Inc. a transmis aux fins de

paiement, une facture émise pour le renouvellement de l'assurance automobile, pour la période du 1^{er} décembre 2023 au 1^{er} décembre 2024;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 20 192.25 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-xxx-xx-420 à BFL Canada risques et assurances Inc. pour le paiement de la facture portant le numéro 694099 émise le 30 novembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10.5 - Avis de motion et présentation du règlement 017-2023 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donnée avis de motion, par la conseillère Pierrette Lajoie qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 017-2023 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Pierrette Lajoie le projet de règlement intitulé : « Règlement 017-2023 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI). », qui sera adopté à une séance subséquente.

11 - RESSOURCES HUMAINES

11.1 - Rapport d'embauche de la directrice générale.

Conformément à l'article 5 du règlement 158-2007, la directrice Ressources humaines et directrice générale dépose le nom dont l'embauche a été autorisée par la directrice générale pour combler les besoins pour la saison hivernale 2023-2024, nous avons procédé au rappel d'une employée de la saison dernière dont l'évaluation était positive.

Ainsi, pour ce poste d'appariteur, selon la description prévue à l'article 2.02 de la convention collective, nous avons retenu la candidate suivante. Elle a débuté le 4 septembre 2023. Son salaire sera celui prévu à la convention.

Nom	Appariteur	Nb d'heure	Durée
Angélique Jetté	Selon les besoins du département	Selon les besoins du département	Pour la saison 2023-2024

Le conseil en prend acte.

2023-12-456

11.2 - Résolution pour autoriser la signature d'une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le Syndicat canadien de la fonction publique - Section locale 1862.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'accepter, telle que déposée par la directrice Ressources humaines, une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le Syndicat Canadien de la fonction publique, section locale 1862, ayant pour objet « Entente sur la rémunération de la brigadière en cas de manque de travail pour grève du Centre de service scolaire de St-Hyacinthe. »;

D'autoriser la directrice générale et la directrice Ressources humaines à signer, pour et au nom de la ville, ladite lettre d'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

2023-12-457

13.1 - Résolution pour autoriser l'adhésion au programme Biblio-Jeux.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser l'adhésion au programme BIBLIO-JEUX pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026;

D'autoriser et désigner Sophia Bédard, coordonnatrice, Bibliothèque et Culture à signer, pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, la lettre d'entente avec l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ);

D'autoriser une dépense d'un montant suffisant pour pourvoir au paiement annuel d'abonnement, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-702-30-494.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

14 - TRAVAUX PUBLICS

15 - LOISIRS

2023-12-458

15.1 - Résolution pour autoriser une dépense et désigner les signataires du protocole d'entente à intervenir avec le Show de la Rentrée Desjardins d'Acton, Édition 2024.

... La conseillère Annie Gagnon et le conseiller Yves Arcouette quittent leur siège.

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 15 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 du budget 2024 au Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale pour la présentation du Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale, édition 2024;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente

à intervenir avec Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale pour la réalisation de cette activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... La conseillère Annie Gagnon et le conseiller Yves Arcouette reprennent leur siège.

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

17 - INCENDIE

2023-12-459

17.1 - Résolution pour autoriser le renouvellement de l'entente de service pour l'application SURVI-Mobile (CAUCA) et désigner la signataire.

Attendu que le Centre d'appels d'urgence de Chaudière-Appalaches (CAUCA) soumet une entente concernant les services pour l'application SURVI-Mobile/Utilisateurs illimités;

Attendu que la durée de l'entente est d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2024;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 2 820 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-220-00-331, à Centrale des Appels d'Urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA);

D'autoriser la directrice générale, Madame Nathalie Ouellet à signer l'entente concernant les services pour l'application SURVI-Mobile (CAUCA), datée du 27 novembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2023-12-460

18.1 - Résolution relative à une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003 (1565, rue St-Amour).

.....Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après.

Il n'y a aucune intervention.

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003, article 2.3.2 afin de faire un agrandissement de la résidence qui compterait environ 50 unités de logements supplémentaires répartis sur 4 étages;

Attendu que le bâtiment principal compte actuellement 59 unités de chambres locatives réparties sur 3 étages;

Attendu que le règlement de zonage 069-2003, article 2.3.2 stipule qu'un maximum de 3 étages est autorisé dans la zone 115 où est situé l'immeuble visé par la demande;

Attendu que l'application de la réglementation présentement en vigueur ne cause pas un préjudice sérieux au demandeur;

Attendu que le fait d'accorder la dérogation mineure demandée pourrait avoir une incidence négative sur le droit de propriété des voisins;

Attendu que le fait d'accorder la dérogation mineure demandée irait à l'encontre de la densité résidentielle du milieu environnant constitué majoritairement de résidences unifamiliales d'au plus 2 étages;

Attendu la recommandation 044-2023 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 15 novembre 2023, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ces demandes;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'accepter la recommandation 044-2023 du Comité consultatif d'urbanisme et de refuser la dérogation mineure demandée;

Que le conseil municipal abroge la résolution 2018-08-276 qui accordait une dérogation mineure pour un projet d'agrandissement sur 4 étages d'une habitation communautaire pour personnes âgées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

19 - VARIA

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question débute à 20 h 21.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 21.

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt et une minutes (20;21).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Maryse Hamel, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Maryse Hamel
Trésorière

Date